

# GR89<sup>®</sup> - Chemin de Montaigne

## Guide relatif à la réalisation du GR89 - Chemin de Montaigne

L'objectif de ce guide est de donner les informations nécessaires à la réalisation du GR89 - Chemin de Montaigne afin de faciliter son développement et d'homogénéiser l'esthétique de son parcours. C'est un condensé des décisions et actions prises au cours de la réalisation du projet de la première partie du Chemin de Montaigne.

Les logos, les pupitres et les lames, qui comportent des textes et des citations de Montaigne, caractérisent ce chemin et doivent être conservées, pour garder une uniformité tout au long de son parcours.

La signalétique (balisage et lames directionnelles) est réalisée selon la charte de la FFRP.

### **1 Préambule**

#### **1.1 Montaigne**

Michel Eyquem de Montaigne est un philosophe de la Renaissance. Né en 1533, il entame la rédaction des *Essais* au début de 1572 à l'âge de 39 ans et la poursuivra jusqu'à sa mort en 1592, soit une vingtaine d'années. Passionné de voyages et de rencontres, en 1580, après la publication des deux premiers livres des *Essais*, Montaigne entreprend un grand périple de quelque dix-sept mois à travers la Suisse, l'Autriche, l'Allemagne et l'Italie, à la fois pour soigner sa maladie – la gravelle (coliques néphrétiques) dans diverses villes d'eaux, que pour se libérer de ses soucis de maître de maison. Il est aussi un grand diplomate, au service du Roi.

Le dimanche 1<sup>er</sup> octobre 1581, une missive lui parvient à Rome. Elu maire de Bordeaux, il est expressément rappelé. C'est sur ce chemin de retour que Michel Eyquem de Montaigne, traverse la France du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 1581, jusqu'à son château à Montaigne, passant par Chambéry, Lyon, Clermont et Limoges. (annexe 1)

Son périple est décrit, jour après jour, dans un « Journal de voyage ». La première partie du manuscrit est rédigée par son secrétaire, la deuxième par Montaigne lui-même.

#### **1.2 Origine du GR 89 - Chemin de Montaigne**

En 2012, naît l'idée de réaliser un chemin à thème de 8 kilomètres « sur les pas de Montaigne » au départ de la ville de Boën-sur-Lignon, siège de la Communauté de communes du Pays d'Astrée dans le département de la Loire. Dès 2013, les Communautés de communes voisines, du côté Puy de Dôme se joignent au projet puis celles du côté du Rhône, accompagnées par les Comités Départementaux de Randonnées Pédestre.

Le dossier d'avant-projet de labellisation en GR a été accepté par la commission nationale à Paris le 9 avril 2015. Le 15 octobre 2015, le GR89 « Chemin de Montaigne » est homologué; il s'étale sur 117km entre Brussieu (Rhône) et Thiers (Puy de Dôme).

Le balisage a été réalisé de juin à août 2016 ; le mobilier a été posé au deuxième semestre 2017 et l'inauguration le 28 avril 2018, organisée par la Communauté d'agglomération Loire-Forez (regroupement des Communautés de Communes).

## **2 Réalisation du GR89 - Chemin de Montaigne**

### **2.1 Le tracé**

Les villes et villages traversés par Michel de Montaigne à son retour d'Italie sont listés en annexe 2.

Pour réaliser le GR89 Chemin de Montaigne, il est nécessaire de retrouver le chemin historique qui passait par ces lieux. Les nouvelles structures routières et ferroviaires, l'évolution de l'agriculture et des villes ont bien souvent fait disparaître ce chemin ; néanmoins il est indispensable d'y rester le plus proche possible et au minimum de passer dans les sites indiqués dans le Journal de voyage. Dans le cas où un éloignement du chemin historique est inévitable, il faut rechercher un parcours agréable : sécurité du randonneur, patrimoine, paysages, points de ravitaillement, etc...

Il s'agit d'un travail collaboratif entre la FFRP, les collectivités territoriales, les historiens et les associations de randonnées.

### **2.2 Homologation**

#### **2.2.1 Pré-homologation**

Après avoir défini le tracé du chemin, un dossier d'avant-projet d'homologation doit être présenté à la FFRP et validé pour continuer le projet.

Ce dossier comprend une présentation détaillée du projet d'itinéraire :

- intérêt spécifique (touristique, historique), articulation avec le réseau des GR existants, intérêt en tant que terrain de randonnée pédestre,
- existence d'hébergements, de points de ravitaillement,
- perspective de collaboration avec les collectivités concernées (inscription au PDIPR, financement, promotion).

#### **2.2.2 Homologation**

**Grandes lignes de la constitution du dossier technique :**

- fourniture des cartes au 1/25000<sup>ème</sup>,
- recherche du pourcentage de bitume précis, (moins de 30%),
- recensement et positionnement précis des hébergements, en lien avec les OT concernés.
- argumentaire garantissant la sécurisation du parcours pour les parties jugées dangereuses (routes départementales et communales avec une circulation peu fréquente).
- Inscription au PDIPR,
- Promotion du parcours,
- Le budget prévisionnel et les partenaires financiers, plan prévisionnel de financement pour l'édition des fiches numériques.
- l'engagement des communautés de communes quant à l'entretien du parcours,
- la signature de toutes les conventions de passage avec les privés (entre les propriétaires et les collectivités locales concernées.
- la signature de toutes les conventions de passage, balisage et entretien avec les communes concernées par le tracé et le CDRP.

Les conventions de passage, balisage devront être signées avec l'ensemble des propriétaires (personnes privées, communes) concernées par le tracé. Elles seront signées avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre (CDRP). En ce qui concerne les signatures de convention de passage, balisage et d'entretien, elles seront proposées par le CDRP aux communes concernées par le tracé.

En ce qui concerne la demande d'inscription au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée), elle n'est pas obligatoire mais vivement conseillée car elle permet la conservation du patrimoine des chemins ruraux et recense tous les itinéraires ouverts à la randonnée. Les communes devront donc vérifier auprès de leur Conseil départemental que les portions de l'itinéraire sont toutes bien inscrites et si ce n'est pas le cas, elles devront à nouveau délibérer.

### **3 Participants**

Organismes concernées par l'élaboration de ce chemin :

- Comité Départemental de Randonnée Pédestre (CDRP)
- Collectivités territoriales
- Offices de tourisme
- Conseil départemental
- Parc naturel national et régional
- Association de randonneurs : connaissance du terrain et aide au balisage.
- Associations culturelles et historiques
- Toutes personnes pouvant apporter ses compétences

### **4 Financement**

Selon les règles de chaque Département et Région, une aide financière peut être obtenue. Les crédits pourront être trouvés auprès des Conseils départementaux (ligne randonnée, 30% environ), du CDDRA pour la Région (40% environ) et de l'Europe (FEDER).

La formation des baliseurs et le balisage sont pris en charge par les CDRP.

Le mobilier et les fiches numériques (voir paragraphe randofiches) sont à la charge des collectivités.

Pour faciliter les demandes de subvention et la passation de marché, il peut être nécessaire de trouver un organisme volontaire pour porter le projet au sein du département.

### **5 Entretien du chemin**

S'agissant d'un GR homologué par la FFRP, le balisage régulier, le petit entretien, et le signalement des atteintes plus importantes à la continuité relèvent du CDRP du département concerné. Ils sont assurés soit par le CDRP lui-même, soit par des bénévoles des clubs de randonnée affiliés, soit par une collectivité ou un prestataire sous le contrôle du CDRP.

## **6 Mobilier**

### **6.1 Préambule**

Baliser et signaler un itinéraire de randonnée, c'est faciliter le déplacement des randonneurs en répondant à leurs besoins d'information et d'orientation.

Le GR89 « chemin de Montaigne » est balisé avec des marques rouges et blanches comme tous les chemins de Grandes Randonnées (annexe 3). Des panneaux jalonnent ce chemin afin d'améliorer sa lisibilité et le mettre en valeur.

### **6.2 Améliorer sa lisibilité :**

Un randonneur doit pouvoir suivre le chemin en toute sérénité. C'est un chemin à thème qui doit pouvoir se parcourir sans carte.

Les marques rouges et blanches sont placées sur des piquets de clôture, des poteaux électriques ou téléphoniques, sur des murs, des rochers, sur le sol... ce balisage est réalisé selon les recommandations de la Fédération Française de Randonnée Pédestre (F.F.R.P.).

A certains endroits, le support peut faire défaut. Un poteau peut être ajouté pour servir de support au marquage. En plus, pour améliorer la lisibilité, des lames directionnelles (annexe 3) seront placées judicieusement sur le parcours ; elles comporteront le nom des villages suivants et la distance en kilomètres (voir paragraphe lames directionnelles).

### **6.3 Mise en valeur :**

La renommée du chemin se fait par la qualité du balisage, la beauté des paysages et la variété du patrimoine ainsi que par le sens que l'on donne au chemin dit « de Montaigne ».

- Des lames, comportant des citations de Montaigne (annexe 3) jalonnent le chemin pour le rendre plus ludique et amener le randonneur à la réflexion. (voir paragraphe « lames citations de Montaigne »). Des pupitres de plus grand format recevront des textes de Montaigne (voir le paragraphe « Pupitres d'interprétation Texte »)
- Le patrimoine sera mis en valeur en plaçant des panneaux explicatifs. Certains sites en sont déjà équipés, pour les autres, ils peuvent être réalisés un panneau tel que celui décrit au paragraphe « pupitre d'interprétation patrimoine ».

### **6.4 Poteaux et lames directionnelles :**

Les poteaux sont en bois traité classe 4 sommet conique, finition brute, de longueur 300 cm (dont 60 à 80 cm dans le sol) et de diamètre 10 cm.

En haut du poteau, on trouve une bague en aluminium gravée et peinte en vert foncé (RAL 6005) épaisseur 1.5 mm, dimensions long x larg (haut) = 30.5x13 cm sur laquelle est indiquée le lieu-dit et l'altitude. (annexe 4)

Les poteaux avec lames directionnelles peuvent être placés au départ d'un village, aux croisements de plusieurs itinéraires de randonnée (GR, PR) ou de croisements de chemins importants. Une lame par direction, dans les deux sens du chemin, dans la plupart des cas (un GR est balisé dans les deux sens).

La lame est en « Trespa météon » de 13 mm d'épaisseur double face, couleur jaune d'or A04.17, gravé en creux par commande numérique, en police « Arial ST » ; dimensions long x larg (haut) = 47,5x13 cm ; une flèche est peinte en noir. La hauteur des lettres majuscules sera de 20 à 23 mm. La profondeur de gravure est de 1+0,5 mm.

Toutes les gravures (textes, logos, balises GR et PR) sont garnies de laque de couleurs correspondantes afin d'éviter l'installation de lichens.

Une lame directionnelle peut comporter de une à trois lignes. Elle indiquera le nom du village suivant et de la prochaine ville ou gros village important, avec les distances kilométriques. Le sigle GR89, la marque rouge et blanche et le logo du chemin de Montaigne apparaîtront sur les lames. Le logo ne sera pas placé sur les lames qui indiquent un lieu ne se trouvant pas sur le Chemin de Montaigne (ex : site remarquable à 100m en dehors du chemin). Attention de ne pas graver des informations qui ne soient pas pérennes telles que les hébergements et la restauration.

Il est proposé de graver, au dos de chaque lame, le numéro INSEE de la commune et un numéro d'ordre. Ce numéro facilite le suivi des lames et leurs mises en place. Le numéro d'ordre est le numéro du poteau dans la commune plus le numéro de chaque lame sur ce poteau.

### **6.5 Lames citations de Montaigne :**

Les lames citations sont identiques aux lames directionnelles. L'écriture est de style manuscrite, dite 3D, plus agréable à lire.

Les lames peuvent comporter au maximum trois lignes.

Ces lames sont numérotées au dos comme les lames directionnelles.

Afin d'amener le randonneur à la réflexion, les citations sont placées dans des endroits propices au repos et à la méditation, où le lecteur n'a pas l'esprit accaparé par un autre sujet. Il faut éviter les zones habitées, les sites historiques, les passages difficiles. Une lame citation peut être placée seule et servir en même temps de lame directionnelle.

Il peut y avoir une à deux lames par commune. Une même citation ne doit pas se retrouver à moins de 50km l'une de l'autre. Elles sont placées uniquement dans le sens du trajet de Montaigne.

### **6.6 Pupitres d'interprétation « patrimoine »**

Ces pupitres sont placés sur un poteau en bois où fixés contre un mur. Leur dimension est de 20x30cm. Outre le logo, ils comportent un texte descriptif sur le patrimoine, un site particulier, le paysage, les coutumes etc...d'une longueur maximale de 1000 caractères. Une photo ou un dessin peut être joint au texte mais limite alors le nombre de caractères à 750.

### **6.7 Pupitres d'interprétation « texte »**

Identiques aux pupitres « patrimoine » : 20x30cm ; 1000 caractères.

Le pupitre Texte peut comporter :

- Un texte du philosophe, extrait des Essais ou de son journal de voyage.
- Un texte explicatif sur le philosophe : sa vie, son œuvre.
- Un texte sur l'histoire, la vie au XVI<sup>ème</sup> siècle

L'extrait du journal de voyage est placé sur le lieu dont il parle.

Les autres pupitres sont placés principalement sur un lieu de repos : square, parc, aire de pique-nique, zone d'ombre, bosquet...

## **6.8 Pupitre d'étape :**

Ce panneau 60x40cm en impression sur stratifié supporté par un cadre incliné, solidaire du poteau en bois classe 4 de hauteur 150 cm (dont 110 hors sol) et de section 14x14 cm

Ce pupitre donne des explications générales sur le Chemin de Montaigne (annexe 5). Ce pupitre se situe dans les villages importants traversés par le chemin et présente le GR89 sur une vingtaine de kilomètres de part et d'autre de son lieu d'implantation.

## **6.9 QR code**

Un tag de type Web avec redirection vers une URL est Intégré au mobilier, avec possibilité de modification de l'adresse URL sans surcoût. Il renvoie, dans un premier temps, aux pages du site internet « Chemin de Montaigne ».

## **6.10 Etude du mobilier :**

Pour ce travail, une équipe est constituée avec les compétences suivantes :

- Connaissance de l'œuvre de Montaigne pour les citations et pupitres textes.
- Connaissance du patrimoine local pour les pupitres d'interprétation
- Connaissance du terrain pour l'implantation des poteaux et pupitres.

Il est nécessaire d'informer les propriétaires et les élus locaux de la mise en place du balisage et de la pose du mobilier. D'une part pour obtenir leur adhésion au projet et éviter tout désaccord ultérieur, voire dégradation, et d'autre part pour s'assurer que leur emplacement ne soit pas une gêne visuelle et physique.

Avant de demander la réalisation d'un pupitre ou d'une lame, il est impératif d'obtenir l'accord du maire de la commune concernée. D'une part pour valider l'inscription qu'il comportera et d'autre part pour s'assurer de son positionnement. En effet, pour une lame, le positionnement à droite ou à gauche du chemin, change le sens de la flèche.

S'il s'agit d'une route départementale, une demande d'autorisation de voirie devra être faite auprès du département.

## **6.11 Réalisation et pose du mobilier**

Pour la conception des lames, un exemple de présentation qui sera fourni à la société retenue est proposé en annexe 7. Si la pose du mobilier est intégrée à l'appel d'offre, la société retenue peut demander un document d'implantation pour chaque poteaux, pupitres... deux exemples sont proposés en annexe 8.

## **7 Randofiches**

Le Chemin de Montaigne est en évolution et ne peut donc pas faire l'objet d'un topoguide. Dans un 1<sup>er</sup> temps, il a été décidé de créer des fiches numériques (annexe 9) téléchargeables gratuitement à partir des blogs ou sites des Comités Départementaux de Randonnée Pédestre. Sur le site « Chemin de Montaigne » un lien, envoie les internautes vers les CDRP.

Les fiches sont modifiables rapidement. Il est donc possible à tout moment de rajouter ou supprimer des informations.

## 8 Logotype

Ces logos ont été réalisés par une équipe de graphistes d'après les indications données par les membres du comité porteur du projet. Ils sont la signature du Chemin de Montaigne



### Symbolique de logo

- Le chemin, les couleurs et le paysage du pictogramme illustrent le voyage et la nature.
- La lettre 'M' commune aux mots « Chemin » et « Montaigne » unit les deux termes tout en symbolisant la rencontre et le partage.
- La plume présente sur le point du 'i' est une allégorie de l'écriture et de la littérature.



Ce logo est utilisé dans les cas où le logo en couleur ressortirait mal ou serait trop coloré par rapport au support sur lequel il se trouve ; il sera aussi utilisé pour la gravure.



Pantône : 346 c  
RVB : 120 ; 194 ; 129

CMJN : 56 ; 0 ; 68 ; 0  
Hexa : #78C281



Pantône : 2985 c  
RVB : 66 ; 199 ; 242

CMJN : 62 ; 0 ; 0 ; 0  
Hexa : #42C7F2



Pantône : 7402 c  
RVB : 223 ; 203 ; 142

CMJN : 13 ; 16 ; 53 ; 0  
Hexa : #DFCB8E



Pantône : noir  
RVB : 0 ; 0 ; 0

CMJN : 0 ; 0 ; 0 ; 100  
Hexa : #000000

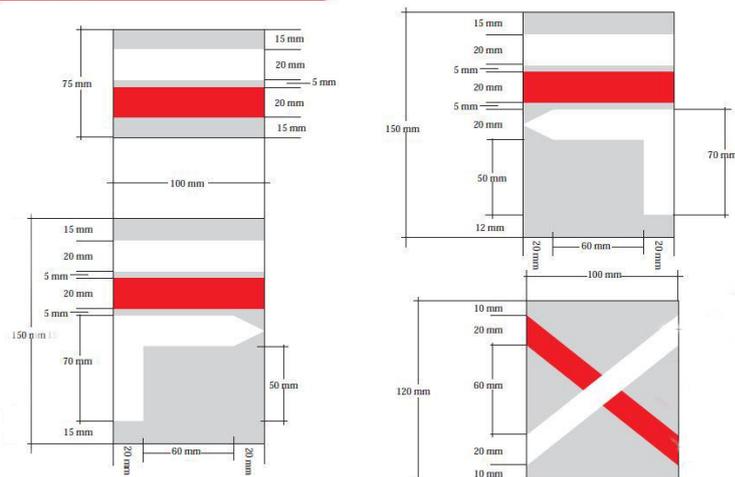


## Annexe 2

Date	Repas/Nuit/ lieu cité	Lieu	Lieu actuel	Situation
31 octobre 1581	Nuit	Suze	Susa (Italie)	Italie Code postale 10059
1 novembre 1581	Lieu cité	Novalesa	Novalaise Novalesa (Italie)	Italie Code postale 10050
	Lieu cité	Mont Cenis		Franchissement du Mont Cenis
	Dîner	Lanslebourg	Lanslebourg-Mont-Cenis	Code postal 73480
	Nuit	A 2 lieues de Lanslebourg		
2 novembre 1581	Dîner	St Michel	St Michel de Maurienne	Code postal 73140
	Nuit	La Chambre		Code postal 73130
3 novembre 1581	Dîner	Aigubelle		Code postal 73220
	Nuit	Montmellian		Code postal 73800
4 novembre 1581	Dîner	Chambéry		Code postal 73000
	Lieu cité	Mont du Chat		
	Lieu cité	Grand lac	Lac du Bouget	
	Lieu cité	Château Bourdeau		Commune de Bourdeau 73370
5 novembre 1581	Nuit	Yenne		Code postal 73170
	Lieu cité	Le Rhône à droite		
6 novembre 1581	Nuit	St Rambert	St Rambert-en-Bugey	Code postal 01230
	Lieu cité	Port de Chazey	Chazey sur Ain	Code postal 01150 Franchissement de l'Ain
7 au 15 novembre 1581	Nuit	Montluel		Code postal 01120
	Séjour	Lyon		Code postal 69000
15 novembre 1581	Nuit	La Bourdelière	Château de la Bourdelière	Hameau de St Laurent de Chamousset 69930
16 novembre 1581	Lieu cité	Feurs		Code postal 42110 Franchissement de la Loire
	Nuit	L'Hôpital	L'Hôpital sous Rochefort	Code postal 42130
17 novembre 1581	Nuit	Thiers		Code postal 63300
18 novembre 1581	Lieu cité	Plaine de la Limagne		Franchissement de la Dore et de l'Allier
	Nuit	Pont du Château		Code postal 63430
19 novembre 1581	Dîner	Clermont	Clermont-Ferrand	Code postal 63000
	Nuit	Clermont		
20 novembre 1581	Lieu cité	Puy de Dôme		
	Lieu cité	Pontgibaud		Code postal 63230 Salut à Mme de Lafayette
	Nuit	Pontaurmur		Code postal 63380
21 novembre 1581	Nuit	Pontcharraud		Code postal 23260
22 novembre 1581	Lieu cité	Felletin		Code postal 23500
	Nuit	Chatain		Hameau de Le Monteil-au-Vicomte 23460
23 novembre 1581	Nuit	Sauviat	Sauviat sur Vige	Code postal 87400
24 et 25 novembre 1581	Nuit	Limoges		Code postal 87000
	Journée	Limoges		
26 novembre 1581	Nuit	Les Cars		Code postal 87230
27 novembre 1581	Nuit	Thiviers		Code postal 24800
28 novembre 1581	Nuit	Périgneux		Code postal 24000
29 novembre 1581	Nuit	Mauriac	Château de Mauriac	24190 Douzillac
30 novembre 1581	Nuit	Montaigne	St Michel de Montaigne	Château de Montaigne

### Annexe 3 - Balisage – lames directionnelles et citations de Montaigne

#### Balisage des itinéraires GR®



42150 - pot 4 - 1  
 0.5 km   Prieuré de Montverdun   
 C  Chemin de Céladon   
 Chemin de Cléontine (retour)

42150 - pot 4 - 2  
 La Bâtie d'Urfé   2 km  
 BOEN-SUR-LIGNON 10 km  
 Chemin de Cléontine 

42150 - pot 5 - 1  
 Oratoire de Saint Porcaire 350 m

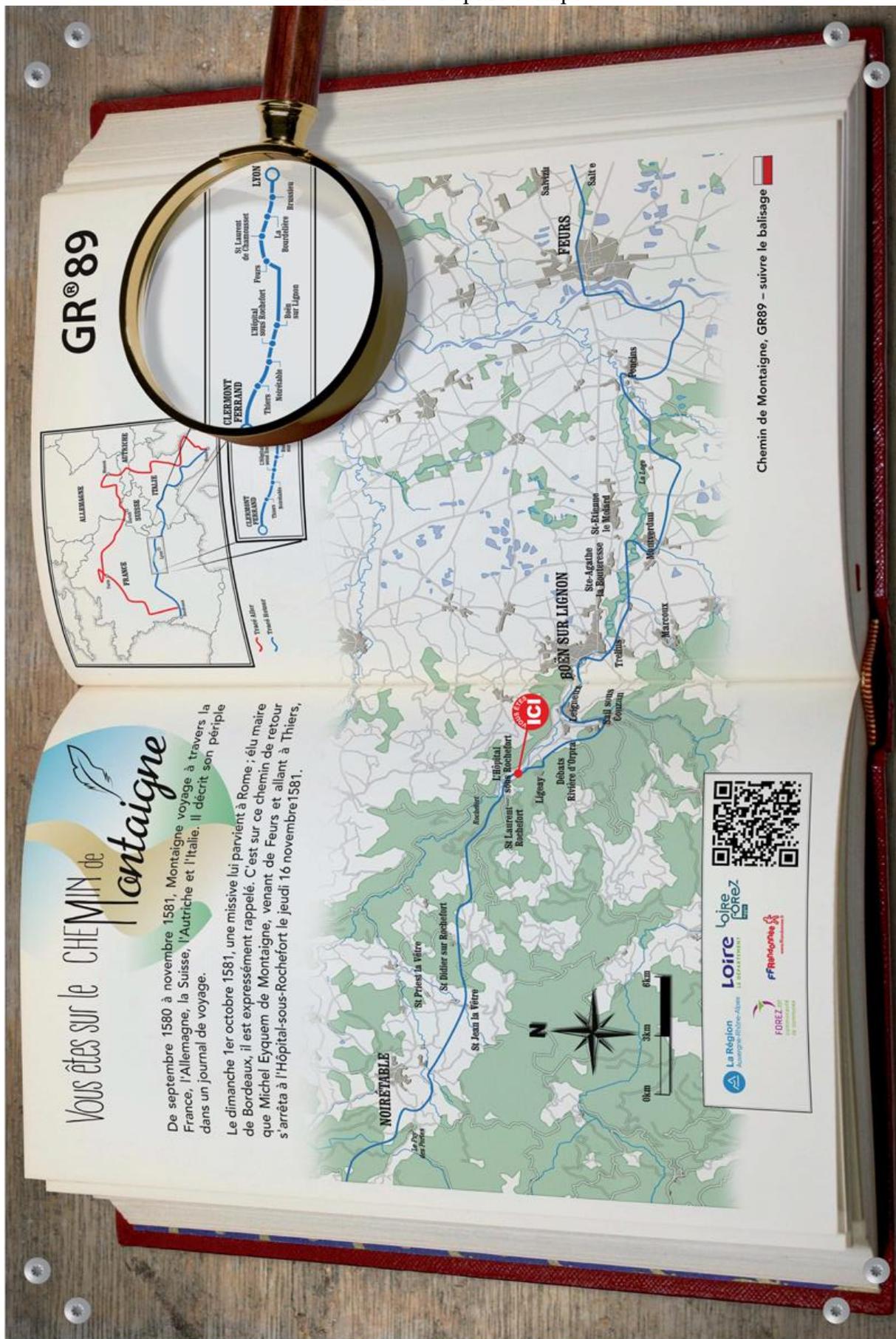
42150 - pot 5 - 2  
 La Bâtie d'Urfé   1 km  
 BOEN 9 km

42150 - pot 5 - 3  
 1.5 km   Prieuré de Montverdun 

42195 - pot 1 - 1  
 *J'observe en mes voyages cette pratique ...  
 de ramener toujours ceux avec qui je confère  
 aux propos des choses qu'ils savent le mieux* 

42109 - pot 1 - 1  
 *C'est une belle harmonie quand le faire  
 et le dire vont ensemble* 



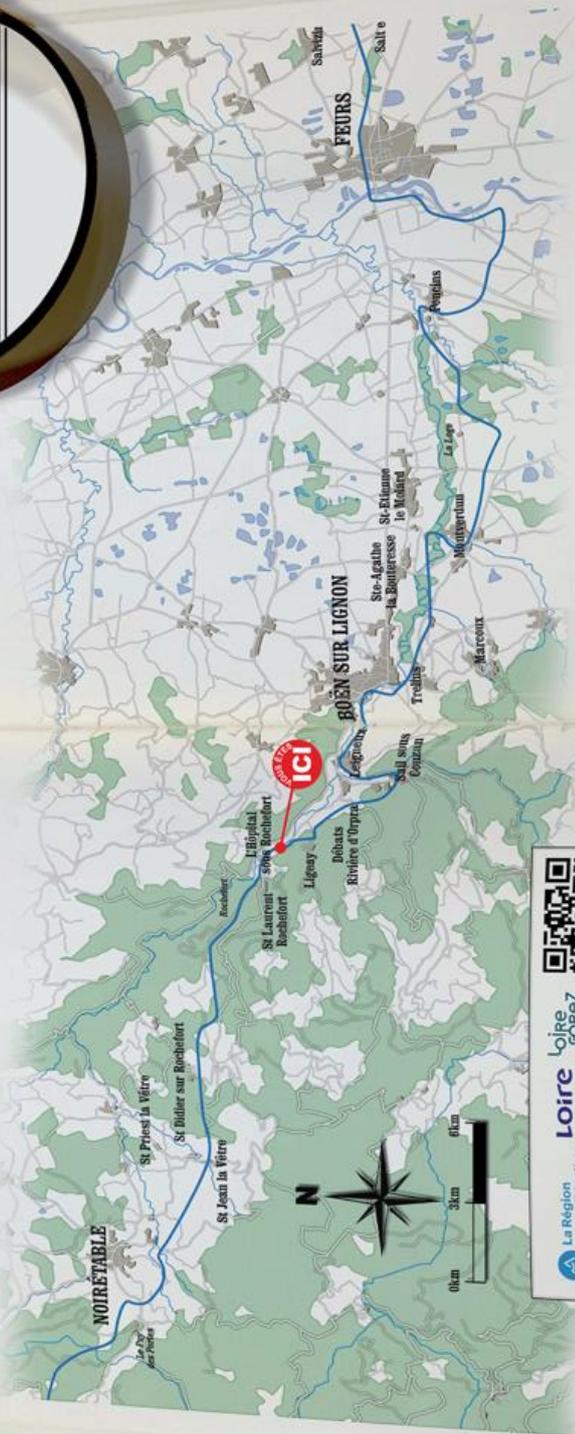
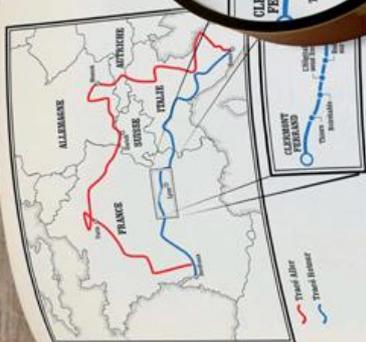


# Vous êtes sur le CHEMIN de Montaigne

De septembre 1580 à novembre 1581, Montaigne voyage à travers la France, l'Allemagne, la Suisse, l'Autriche et l'Italie. Il décrit son périple dans un journal de voyage.

Le dimanche 1er octobre 1581, une missive lui parvient à Rome ; élu maire de Bordeaux, il est expressément rappelé. C'est sur ce chemin de retour que Michel Eyquem de Montaigne, venant de Feurs et allant à Thiers, s'arrête à l'Hôpital-sous-Rochefort le jeudi 16 novembre 1581.

## GR®89



Chemin de Montaigne, GR89 – suivre le balisage

Annexe 6 – Tableau du mobilier

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P
1															
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9															
10															
11															
12															
13															
14															
15															
16															
17															
18															
19															
20															
21															
22															
23															
24															
25															
26															
27															
28															
29															
30															
31															
32															
33															
34															
35															
36															
37															
38															
39															
40															
41															
42															
43															
44															
45															
46															
47															

Signalisation directionnelle - citations de Montaigne - pupitres

N°	Lieu-dit	Coordonnées	Code commune	N° poteau	N° lame	sens	Texte (1ère ligne)	dist (km)	Picto	Texte (2ème ligne)	dist (km)	Picto	Texte (3ème ligne)	dist (km)	Picto
1	La Chantal	45,7037 4,1052	42150	1	1	D	Je ne trouve rien si cher		GR89	que ce qui m'est donné					III.9
2	La Queue du Bois	45,7094 4,0865	42150	2	1	G	ST ETIENNE LE MOLARD	3,5		Chemin de Céladon		PR C			
3	PUPITRE n° 383	45,7139 4,082	42150	2	2	D	FEURS	18	GR89	BOEN-SUR-LIGNON via GR89	13				
4	Prieuré	45,7178 4,0657	42150	3	3	G	BOEN-SUR-LIGNON via GR89	2,2	GR89						
5	Bourchanin	45,7206 4,0639	42150	4	1	G	Montverdun, le pic des Oracles								
6	La Guilloche	45,7231 4,0708	42150	5	1	D	BOEN-SUR-LIGNON	10,5	GR89	La Bâtie d'Urifé	2,5		Chemin de Cléontine		Logo Astrée
7	Petite lame la Guilloche	45,7222 4,0686	42150	4	2	D	Chemin de Céladon (tour du pic)		PR C						
8	Petite lame la Guilloche	45,7218 4,0686	42150	3	3	G	Prieuré de Montverdun	20	GR89 St-JAC.	Chemin de Céladon		PR C			
9	La Bâtie	45,7285 4,0769	42219	1	1	G	FEURS								
10	Les Pierrens	45,7302 4,0568	42197	1	1	D	Prieuré de Montverdun	0,5	GR89 St-JAC.	Chemin de Céladon		PR C	Chemin de Cléontine (retour)		Logo Astrée
11	PUPITRE n° 384	45,7307 4,0528	42197	2	2	D	BOEN-SUR-LIGNON	10	GR89	La Bâtie d'Urifé	2		Chemin de Cléontine		Logo Astrée
12	Mexmieux	45,7225 4,044	42150	6	1	D	Chemin de Céladon	0,35	GR89	La Bâtie d'Urifé	1				
13	Le Montier - Trellins	45,7331 4,0119	42313	1	1	G	Prieuré de Montverdun	1,5	GR89 St-JAC.						

## Fiche explicative

**Bague** : située en haut du poteau qui supporte les lames.

**Lieu-dit** : si possible nom que l'on retrouve sur le cadastre, ou connu par les habitants du lieu. Si un lieu-dit comporte plusieurs poteaux, faire suivre le nom par le numéro du poteau.

**Altitude** : souvent indiquée sur les cartes IGN.

**Code commune** : code INSEE ; Code Officiel Géographique :  
<http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/>

**N° poteau** : un poteau supporte la bague et une ou plusieurs lames. Les poteaux sont numérotés pour chaque commune, si possible dans l'ordre croissant en suivant le chemin de Montaigne.

**N° lames** : chaque lame a un numéro d'ordre. Exemple : de 1 à 4 pour un poteau comprenant 4 lames.

**Nombre de lignes** : une lame peut comporter de une à trois lignes.

**Sens** : D : droite, G : gauche ; indique le sens de la flèche. Élément important, à vérifier concrètement sur le terrain, selon l'emplacement du poteau.

**Texte** : les noms des villes et villages sont indiqués EN MAJUSCULES ; les autres indications en minuscules (lieux-dits, sites historiques...). Les phrases de Montaigne sont en minuscules.

**Distance** : nombre à une décimale pour les indications kilométriques ; ou en mètres pour les distances inférieures au km (Point de vue : 300m). La lame comportera le nom du village suivant et de la prochaine ville ou gros village important.

**Pictogramme** : les indications relatives aux chemins seront gravées : catégorie du chemin (GR, GRP, PR) + N° du chemin ou lettre (GR89, PR S) + balise (rouge et blanche ; jaune et blanche ; ...) et/ou logo (coquille St Jacques...). Indiquer uniquement la désignation de chemin (GR89, PR S).

# Annexe 7 – Fiche d’implantation d’un poteau – Exemple 1

## Sauvain

## 21-1

### 3 lames directionnelles:

**Bague de localisation**  
Sauvain Alt. 893m

#### Libellé

21-1) Variante GR3  
4,4 km La Place  
6,5 km Chemin des Seigneurs

21-2) Variante GR3  
3,4 km Grandris  
7,5 km St Bonnet le Courreau

21-3) 3,5 km La Rivière  
Départ PR7  
« La vallée sauvage de Chorsin »

#### Géo localisation

X = 45,672850° Y = 3,906030°

#### Terrain

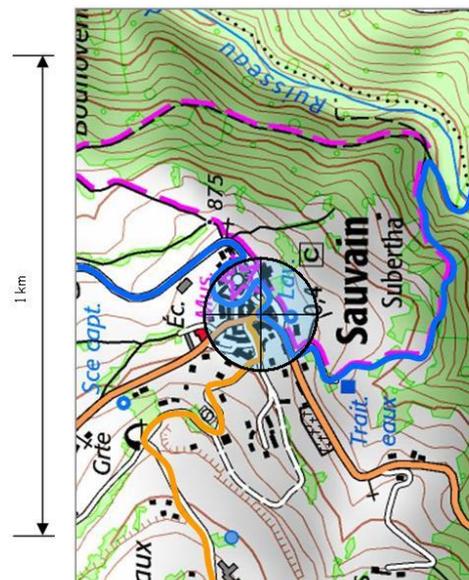
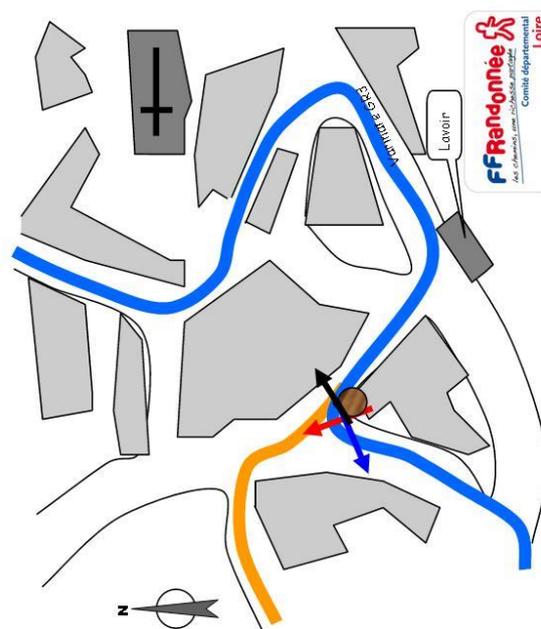
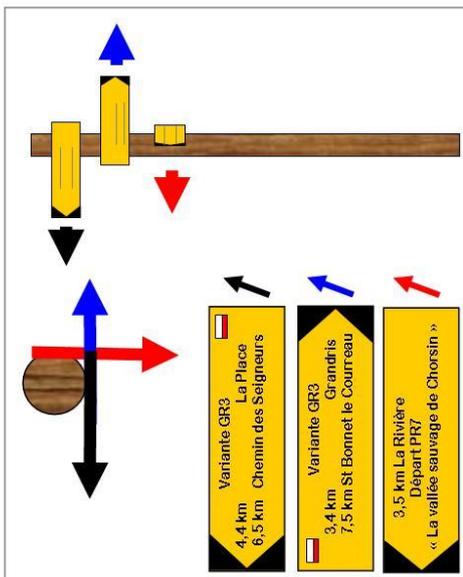
Bitume

#### Accès

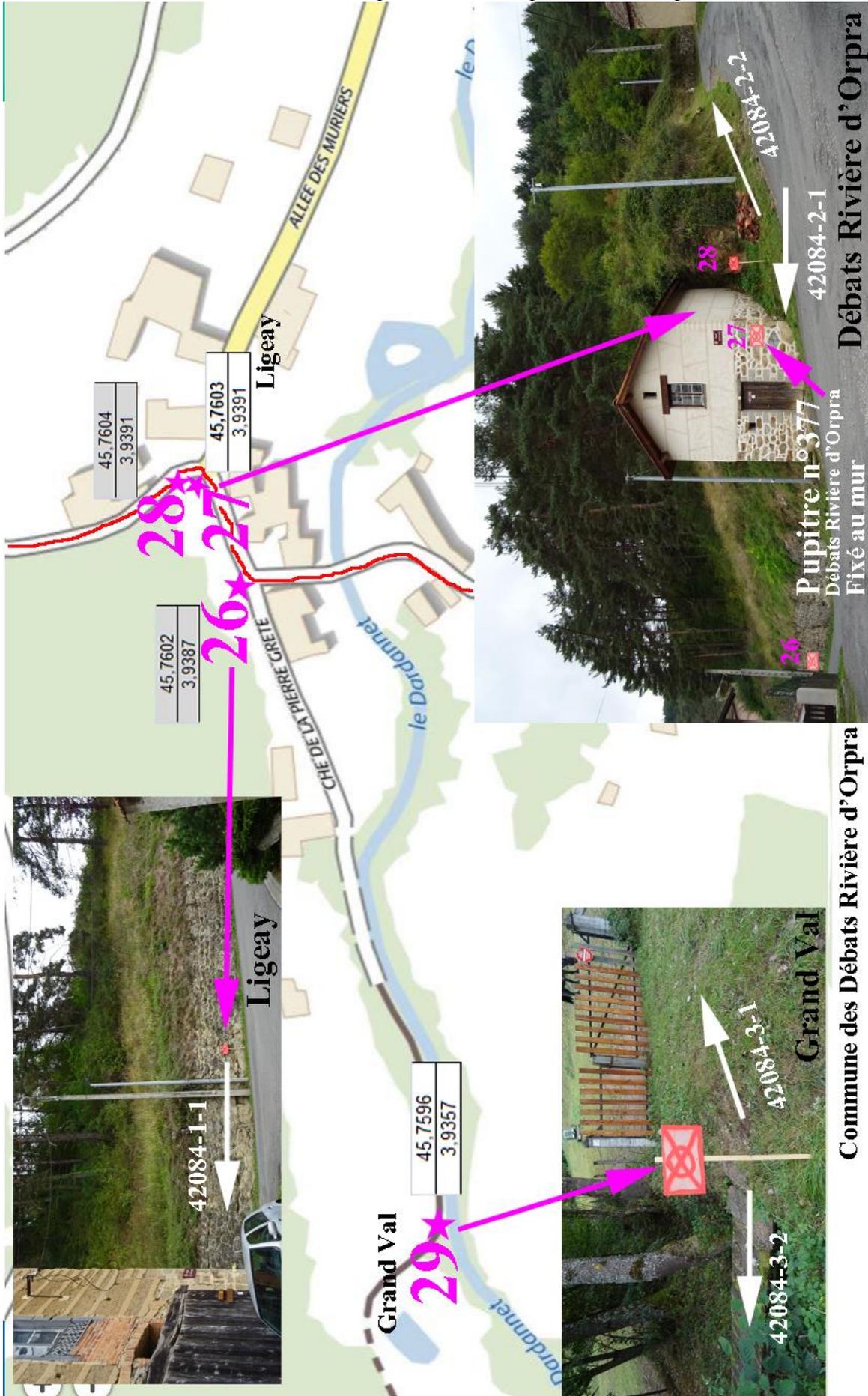
Route

#### Divers

Implanter à 30cm de l'angle du mur.



Annexe 7 – Fiche d’implantation d’un poteau – Exemple 2



Itinéraire conforme aux normes de qualité FFRandonnée



**Rando  
fiche**



**LOIRE  
FOREZ**



**FFRandonnée**  
Les Chemins, une destination à découvrir



**3H15**  
**12,5 km**

**GR® 89**

## Chemin de Montaigne

### Trelins – Débats Rivière d'Orpra

Boudin d'herbes

Côtes du Forez

Sac bardin

Boudin pâtissier

Goûtez nos spécialités typiquement locales !

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. A consommer avec modération.



Château de Boën-sur-Lignon - Musée des Vignerons du Forez

© CA Loire Forez - J. Bernard-Abou

De la plaine aux contreforts des monts du Forez, remonter la rivière par Boën-sur-Lignon et son parc de la Sablière, Leigneux et sa place du chapitre, Sail au pied du château de Couzan, pour arriver à Ligeay entouré de collines boisées.

**SITUATION**  
Le stade de Boën-Trelins, à 16 km au nord de Montbrison par la D 8

**PARKING**  
du stade

526 m  
378 m  
Différence positive : 150 m  
Différence négative : 88 m

Code de balisage GR®  
**FFRandonnée**  
Bonne direction  
Changement de direction  
Mauvaise direction

© marques déposées



- Office de Tourisme Loire Forez (à Boën-sur-Lignon) : [contact@loireforez.com](mailto:contact@loireforez.com), [www.loireforez.com](http://www.loireforez.com), 04 77 24 01 28.
- Comité départemental de la randonnée pédestre de la Loire : 22 rue Batay, 42000 Saint-Etienne, 04 77 43 59 17, [www.rando-loire.org](http://www.rando-loire.org).



**Comité**



© CALF - J. Bernard-Abou

### HISTOIRE

#### SAIL OU LA SOURCE DE COUZAN

Le 16 novembre 1581, Montaigne est "jaillir", Sail doit son nom à la source passé en vue du puissant château de Couzan qui, depuis le <sup>xv</sup>e siècle, est érigé sur son éperon rocheux. Au pied du château, au confluent des vallées du Lignon et du Chagnon, s'étale le village appelé alors Sail de Couzans. Ce mot signifiant l'ontfort témoignage de ce passé.

FFRGR89-42-5 - Le nom RandoFiche® est une marque déposée, nul ne peut l'utiliser sans l'autorisation de la Fédération française de la randonnée pédestre. © FFRandonnée 2017. Operation réalisée avec le soutien financier du Département de la Loire et du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes

